



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 MARS 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : QUENNESSON Julien, DURANT Marc, MORTUAIRE Marlène, LEHINGUE Yazid, MATUSZAK Lydie, TOSOLINI Christian, DIRIX Dominique, LECLERCQ Michel, FINKE Daisy, TIEFENBACH Jean-François, GRATTEPANCHE Maryse, COPIN Bernard, DANDEL Brigitte, DIRIX Michel, MOLIN Eric, LOUBERT François, SERICOLA Ugo, PRUVOT Marie-Line, BUYSE Sandrine, VON WALLENSTEIN Mélissa, JOVENIN Thomas, MACKRE Geneviève, LINKE Dominique, WERQUIN Isabelle, MATUSZEWSKI Jérôme, LESIEUX Olivier, MARCHIO Matthieu.

Absents ayant donné pouvoir : BLANQUET Michelle, JOPEK Alain, LEVEQUE GODARD Frédérique, BRASSENS Gaëlle, RAOUT Hervé, DELATTRE Daisy.

Secrétaire de séance : TOSOLINI Christian

1. **Désignation des membres pour le renouvellement du bureau de l'AFR**

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement. Il rappelle que le Conseil Municipal doit désigner 2 membres titulaires et 1 membre suppléant parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier.

Il propose de désigner pour siéger au bureau de l'AFR :

- Titulaires :

- M. DELABY Gérard né le 30/08/1951 à Saint-Maurice-Lès-Charencey (61)
- M. FOURMENT Jacques né le 04/09/1946 à Somain

- Suppléant : M. FAIDHERBE Olivier né le 16/11/1975 à Somain

Proposition votée à l'unanimité

2. Adhésion à la Fédération Nationale des Centres-Villes-les vitrines de France

Le F.N.C.V., association loi 1901, plus communément connu sous le label déposé « Les Vitrines de France » est la première association de France à rassembler associations de commerçants, Communes et Communautés de Communes, Chambres de Commerce et d'Industrie pour mener une action tous azimuts en faveur de la conservation du commerce en Centre-Ville grâce à des outils d'animation de territoires et digitaux pour non seulement faciliter la mise en place d'actions concrètes sur le terrain mais aussi de professionnaliser les démarches locales.

L'adhésion à l'association pour une commune comptant moins de 15 000 habitants est de 210 € HT sur l'année civile en cours, la 1^{ère} année une réduction de 10% est offerte au nouvel adhérent.

Proposition votée à l'unanimité

3. S.C.O.T. Grand Douaisis : renouvellement de l'adhésion au service Energie Collectivité pour les années 2021-2023

Ce service porté par le SCOT est assuré par des conseillers énergie, personnes qualifiées sur les problématiques énergétiques et patrimoniales (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicule) et aux différentes démarches à entreprendre (contrats de fourniture d'énergie, montage et suivi de projets de rénovation, marchés publics, installations utilisant des énergies renouvelables...)

Ce service permet aux communes adhérentes de :

- Recevoir une expertise avertie sur les problématiques énergétiques et patrimoniales, sur les dispositifs en vigueur, les opportunités...
- Maîtriser et réduire leurs consommations
- Réaliser des rénovations importantes et adaptées à leur patrimoine
- Développer l'utilisation et/ou la production d'autres sources d'énergie, notamment renouvelables.

Pour la commune de Somain, le coût annuel sera de 1,40 € par an et par habitant, soit

17 124,80 € sur la base des données de population INSEE 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune :

- à adhérer au Service Energie Collectivités (SEC)
- à s'inscrire dans une stratégie d'amélioration de son patrimoine
- à désigner un référent politique et un référent technique
- à transmettre toutes les informations requises pour la réalisation des missions du SEC
- à informer le conseiller dédié des projets et réflexions d'interventions sur le patrimoine

Proposition votée à l'unanimité

4. Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED

La présente convention a pour objet les prestations de conditionnement, d'enlèvement, de transport et de traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire des communes membres du groupement de commandes. Chaque membre prend en charge la commande et le paiement des interventions relevant de sa compétence. (Tri, traitement, etc...).

En effet, le SIAVED, les Intercommunalités (CAPH, CA2C et CCCO) et les communes adhérentes sont confrontés de manière récurrente à des dépôts sauvages de déchets sur leur domaine public ou sur leur domaine privé. Certains de ces dépôts peuvent contenir de l'amiante et doivent à ce titre faire l'objet de précautions particulières. Par ailleurs, compte tenu des renforcements réguliers de la législation sur l'amiante, les maîtres d'ouvrages compétents pour faire enlever et traiter les dépôts amiantés, sont tenus, lorsqu'ils sous-traitent ces prestations, de s'assurer que les prestataires retenus présentent toutes les garanties nécessaires et respectent la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer à ce groupement de commandes et de l'autoriser à signer la convention et les documents y afférent

Proposition votée à l'unanimité

5. Classements et déclassements de voiries du domaine communal

Dans le cadre du projet Somain Cœur de Ville, la commune envisage des travaux de requalification de la rue Suzanne Lanoy. Ces travaux ayant pour objectif d'améliorer le cadre de vie et de faciliter la balade shopping dans cette artère commerçante, il est important de traiter la rue Suzanne Lanoy dans une logique de « rue » et non de « route ». Pour cela, les aménagements ne rentrent pas dans le cadre des travaux adaptés à des voies départementales. La Ville de Somain doit donc se rendre propriétaire de cette voirie aujourd'hui départementale.

Il est par conséquent nécessaire de réaliser un transfert de la rue Suzanne Lanoy, voie départementale dans le domaine communal.

Par ailleurs, pour des raisons de cohérence par rapport au trafic sur la ville, il est proposé d'échanger le statut de la rue Edmond Simon aujourd'hui communale avec la rue Pierre Semard aujourd'hui départementale.

L'évolution naturelle du trafic routier entre les rues Pierre Semard et Edmond Simon justifie en effet le classement de la rue Edmond Simon en voie départementale alors que la rue Pierre Semard n'a plus vocation à le rester.

Suite à la rencontre avec le président du département et avec les services de l'arrondissement de Douai, le département n'est pas opposé à cette modification.

La commune doit, pour cela, délibérer pour approuver ces transferts pour permettre au département de délibérer à son tour.

Les modalités techniques feront l'objet d'une convention.

Le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le transfert du domaine public départemental dans le domaine public communal de :

-la section de la RD 13 allant du PR 13 + 088 au PR 13 + 0347 , rue Suzanne Lannoy pour un linéaire de 259 m et une superficie de 932 m²

-la RD 13 B du PR 0 + 0000 au PR 0 + 0131, rue Suzanne Lannoy pour un linéaire de 131 m et une superficie de 995 m²

-la section de la RD 13 allant du PR 13 + 088 au PR 12 + 0190 (intersection avec la rue Edmond Simon), rue Pierre Semard pour un linéaire de 898 m et une superficie de 5 030m²

- d'approuver le transfert du domaine public communal dans le domaine public départemental de :

la rue Edmond Simon depuis son intersection avec la rue Pierre Semard jusqu'à son intersection avec la RD 13 B pour un linéaire de 873 m et une superficie de 4 900 m².

- de l'autoriser à signer la convention définissant les modalités techniques et administratives

Annexe 1

Proposition votée à l'unanimité

6. Stérilisation et identification des chats errants

a) Convention avec la Fondation 30 millions d'amis

Sollicitée par l'association Liberty Cats pour la mise en œuvre d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants en partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres, la commune de Somain par le biais de cette présente convention s'engage à mettre en place une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire.

La présente convention détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation de chats errants sur le domaine public de la ville avec l'objectif d'améliorer la gestion des populations félines sur son territoire.

Ainsi, la ville de Somain fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans détenteur et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Ces

opérations seront réalisées par l'intermédiaire de l'association Liberty Cats sous réserve qu'une convention soit signée entre les 2 parties. Les chats capturés seront stérilisés et identifiés pour être ensuite relâchés sur le lieu de capture.

La Fondation 30 millions d'amis prend en charge à 50% les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants à hauteur de 80 € pour une ovariectomie + tatouage et 60 € pour une castration + tatouage.

La commune prend à sa charge 50% de la dépense avant toute opération de capture. Le montant maximum de sa participation sur l'année 2021 sera de 2 500 € pour une année, la Fondation participant à hauteur du même montant. Cette dernière règlera l'intégrité des frais de stérilisation et d'identification aux vétérinaires librement choisis par la commune.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Proposition votée à l'unanimité

b) Convention de délégation entre la commune de Somain et l'association Liberty Cats

Dans le cadre de la convention entre la ville de Somain et la Fondation 30 millions d'amis, il s'agit de confier à Liberty Cats la réalisation du programme de stérilisation (capture des chats errants, les amener chez un vétérinaire partenaire, assurer leur convalescence, réaliser un suivi auprès de la mairie et du vétérinaire) sur l'année 2021.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Proposition votée à l'unanimité

7. Compte-rendu des décisions du Maire

- **Marchés publics**

Accord cadre de prestations de salage avec la société ID VERDE, 653 avenue Kennedy, 59111 BOUCHAIN, jusqu'au 06/11/2021.

Marché global de performance pour l'installation et la maintenance de points d'accès WIFI public, avec la société NOMOSPHERE, Boulevard Edgar Quinet, 75014 PARIS, avenant n° 1

Accord cadre de location des photocopieurs conclu avec la société LS SOLUTION, rue Jacques Boutry, 59400 CAMBRAI du 01/02/2021 au 31/01/2025

Accord Cadre de maintenance des photocopieurs conclu avec la société LS SOLUTION, rue Jacques Boutry, 59400 CAMBRAI du 01/02/2021 au 01/02/2022

Marché pour la télésurveillance des bâtiments communaux, les prestations de gardiennage et les interventions de sécurité de la ville de Somain conclu avec le groupement : SBM SECURITE (mandataire), 27 route d'Arras, 62304 LENS CEDEX ; ITRG, 27 route d'Arras, 62300 LENS et TELESURE 291 chemin des Vernèdes , 83480 PUGET-SUR-ARGENS. Le marché court à compter du 01/02/2021 au 31/01/2022.

- **Contrats et conventions**

Contrat avec la société 'Pois de Senteur', 2 place des marchands 31370 RIEUMES, pour la représentation du spectacle 'bonshommes de neige' à l'école Anselme Lesage le 10 décembre 2020

Reconduction de la convention d'infogérance pour la gestion de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), avec la SAS GO PUB CONSEIL, 12 rue Henri Becquerel PIBS, CP 67, 56000 VANNES. Il s'agit d'une mission de contrôle des dispositifs taxables et d'assistance administrative (en infogérance), technique, juridique et financière, en vue de la mise en recouvrement de la TLPE au titre de l'année 2021

Convention d'utilisation des salles de sports et terrains sportifs entre la commune de Somain et le lycée Pasteur pour l'année scolaire 2020/2021

Convention avec le Cabinet GROUPE OXIA FINANCE, 1 Esplanade Compans Caffarelli, 31000 TOULOUSE pour la mission de conseil : régularisation de TVA par le biais du FCTVA pour une durée de 4 mois.

Avenant n° 1 au contrat avec le Cabinet PNAS, 159 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 PARIS, pour la Protection Juridique GLOBALE COLLECTIVITES & ETS PUBLICS option Assistance Psychologique pour les 33 élus, modification du contrat à effet du 01/01/2020

Convention avec l'association PLATEFORME SANTE DOUAISIS, 299 rue Saint Sulpice, bâtiment de l'Arsenal 2^{ème} étage, 59500 DOUAI.

Convention de mise à disposition des salles de sports Lagrange et du CASCAL au profit du collège Pasteur pour l'année scolaire 2020/2021.

Convention de dératisation à la piscine municipale de Somain consentie avec la société ACTION NUISIBLE, 291 rue du Maréchal Leclerc, 59182 MONTIGNY-EN-OSTREVENT.

Cette prestation a pour but d'assurer la détection, la destruction et la prévention des nuisibles (souris, rats)

Convention de dératisation sur Somain consentie avec la société ACTION NUISIBLE, 291 rue du Maréchal Leclerc, 59182 MONTIGNY-EN-OSTREVENT.

Cette prestation a pour but d'assurer la détection, la destruction et la prévention des nuisibles (rats d'égouts)

Contrat avec la société FINANCE ACTIVE, 46 rue Notre Dame des Victoires, 75002 PARIS pour un contrat d'accès à Optim Dette, Optim Prospective et Optim Dette Grantie, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans

Contrat de maintenance 'full' avec la société NILFISK, BP 246, 91944 COURTABOEUF, pour 2 auto laveuses de la piscine pour une durée d'un an à compter du 16 décembre 2020

Convention avec le Centre de gestion de la Fonction Publique du Nord (CDG59) pour la mise à disposition d'un technicien pour l'accompagnement à la gestion de l'outil IPARAPHEUR pour l'année 2021

Convention pour l'année 2021 relative à l'organisation des journées du sang avec l'Etablissement Français du Sang, Eurasanté, 256 avenue Eugène Avinée, 59120 LOOS

Convention de mise à disposition de matériel et de logiciels de bibliothèque avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent pour une durée de 3 ans qui pourra être renouvelée par période de 3 ans sans excéder la durée globale maximale de 12 ans

Convention de prêt de matériel aux communes adhérentes au réseau de lecture publique avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Contrat avec la Poste 'collecte et remise simultanée' du courrier

Avenant n° 1 au contrat avec la Poste 'collecte et remise simultanée' du courrier

Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission d'archivage pour une durée de 3 ans.

Convention relative à la diffusion du cinéma et l'action autour de l'image avec Cinéligue, 104 rue de Cambrai, 59000 LILLE pour l'année 2021.

Avenant au contrat avec LES LUCIOLES, 27 rue Clavel, 75019 PARIS pour la représentation du spectacle 'pair et manque'.

Convention avec 'Vacances passion' 13 place Simon Volland, 59042 LILLE CEDEX relative au séjour à C. ARRENTES dans les Vosges du 16 au 23 juillet 2021.

Contrat avec ATHENA, 43 rue de la Victoire, 60280 MARGNY LES COMPIEGNE pour la mise à disposition d'un dispositif de relation citoyen(nes)/collectivités, dispositif permettant notamment d'alerter en cas de crise (canicule, vague de froid, COVID etc.) conforme RGPD. Le contrat prend effet le 17 février 2021, renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2026.

Contrat de cession d'un spectacle avec la Compagnie ALLOTROPE 1 420 rue Grande 59870 WARLAING pour l'organisation de 3 représentations d'un spectacle sur le thème du faux mariage le 18 septembre 2021 dans le cadre de l'évènement 'raconte-moi ton Somain'.

- **Divers**

Créance éteinte : Titre de 2019 pour la TLPE 2018 et titre 59 de 2020 pour la TLPE pour motif de liquidation judiciaire

Divers remboursements restauration scolaire

Tarifs – Droit de places à compter du 1^{er} janvier 2021

Tarifs – bibliothèque municipale à compter du 1^{er} janvier 2021
Remboursement ALSH au profit d'un usager

Le Conseil Municipal prend acte

8. **Organisation des Quartiers d'été 2021 – Demande de subvention de l'association USAC**

Il est précisé que Monsieur DURANT Marc et Monsieur MATUSZEWSKI Jérôme ne prennent pas part au vote en tant que membres d'associations concernées par ce point.

Le coût de cette action est estimée à 6 000 €, la commune participe à hauteur de 3 000 €, soit 50%. Le Conseil Régional des Hauts de France participant pour une somme identique. (3 000 €)

Proposition votée à l'unanimité (31 voix)

9. **Rapport sur les Orientations Budgétaires**

Annexe 2

Proposition votée à l'unanimité

10. **Motion demandant que le minimum social soit étendu à tous les jeunes**

Les jeunes représentent la moitié des pauvres en France. Et pourtant les 18-25 ans n'ont pas accès aux minima sociaux comme le RSA. Ils ont les mêmes devoirs mais moins de droits que les autres générations.

Eux aussi ont été frappés de plein fouet par la crise sanitaire. Moins contaminés par l'épidémie, ils se sont retrouvés isolés, privés de loisirs, désocialisés, en détresse psychique, dans des universités fermées, écartés du marché de l'emploi ou obligés de se brader.

Mais surtout, les jeunes ont basculé massivement dans la précarité qui s'est largement aggravée. Nous sommes devant le spectre d'une génération sacrifiée.

30% des 18-25 ans ont renoncé à l'accès aux soins pendant la Covid-19 faute de moyens.

55% des étudiants ont éprouvé des difficultés pour boucler leur budget alimentaire. 1 jeune sur 6 a interrompu ses études avec la crise.

Les chiffres sont catastrophiques. Les associations caritatives, le Secours Catholique, ATD Quart monde ou le Secours Populaire n'ont pas cessé de sonner l'alerte. Les Restos du Cœur soulignent que la moitié des personnes aidées par l'association ont moins de 25 ans.

Nous savons aussi que les perspectives ne sont guère positives. Le taux de chômage des jeunes actifs est jusqu'à 3 fois plus élevé. Plus de 35 % des jeunes actifs occupent un emploi précaire. L'âge moyen d'accès au premier CDI est proche de 29 ans et va encore reculer.

Les jeunes ont payé, payent et vont continuer à payer un lourd tribut à la crise. Y a-t-il une raison valable pour leur infliger de telles conditions de vie ou plutôt de survie ?

Face à l'urgence sociale, le Gouvernement bricole et étudie la création de mesurette comme un prêt de 10 000 euros : pousser les jeunes à s'endetter, une annonce révélatrice de son décalage et de son inaction depuis le début de la crise comme depuis le début du quinquennat.

Nous devons stopper le sacrifice social de la jeunesse et proposer un véritable plan d'accompagnement notamment des plus fragiles qui ne sont pas toujours boursiers et qui n'ont pas ou peu d'aides familiales. Les inégalités concernent aussi et fracturent en premier les jeunes. La crise n'est qu'un miroir grossissant des dégâts humains du système capitaliste.

Plusieurs initiatives parlementaires ont essaimé afin d'apporter un véritable filet de sécurité aux jeunes.

Conseillers municipaux de Somain, nous soutenons la création en urgence d'un minimum social inconditionnel ouvert aux 18-25 ans. Il pourrait être mis en place directement dans tous les départements.

Ce revenu de base permettrait aux jeunes concernés d'être plus sereins et d'envisager autrement leurs études, leur apprentissage ou leur insertion professionnelle. Comment poursuivre un projet personnel lorsque vous êtes dans l'angoisse pour gérer un budget de misère à l'euro près constamment obligé d'arbitrer entre loyer, factures, dépenses alimentaires, d'hygiène ou de santé ?

Certains réfléchissent sur notre destin collectif dans le « monde d'après ». Pour qu'il soit plus digne et plus juste, il s'agit, dès aujourd'hui, de ne pas oublier celles et ceux qui auront vu leur jeunesse et leur avenir durablement marqués par l'épidémie de la Covid-19.

Proposition adoptée : 31 voix pour et 2 abstentions

11. Droit de préemption urbain

Annexe 3

Le Conseil Municipal prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19 heures 08 minutes.



Le Maire,
Julien QUENNESSON.